



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 SEPTEMBRE 2020**  
**Salle du Conseil – 18h30**  
**Mairie déléguée des Essarts (Essarts en Bocage)**

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

**Étaient présents :** Caroline BARRETEAU, Jean-Pierre MALLARD, Marie-Josèphe POISSONNEAU, Jean-Yves BRICARD, Rosie HERBRETEAU, Régine NICOLEAU, Maryvonne VERDEAU, Frédéric GONNORD, Virginie RONDEAU.

**Étaient également présents :**

- Bruno GABORIAU (Responsable du Pôle Personnes Agées).

**Absents excusés :**

- Freddy RIFFAUD,
- Janie SEILLER.

*La séance débute par une présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux sur le territoire d'Essarts en Bocage par Mme Stéphanie BIGO (Cabinet COMPAS).*

**Élection du secrétaire de séance :** Madame Rosie HERBRETEAU a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

**Approbation du Compte-Rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 8 Juillet 2020**

Le Compte-Rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 8 Juillet 2020 est approuvé par le Conseil d'Administration.

**1. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres – CCAS d'Essarts en Bocage**

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil d'administration, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant les délibérations du CCAS du 1<sup>er</sup> juillet fixant les conditions d'organisation de l'élection des membres et de dépôt des listes de candidats et approuvant le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres du CCAS,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que la Commission d'appel d'offres doit se tenir pour tous marchés supérieurs aux seuils européens, à savoir :

- 221 000€ HT pour les fournitures courantes et services,
- 5 350 000€ HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

Vu la délibération du 8 juillet portant élection des membres de la CAO,

Considérant que la Préfecture a relevé qu'il était nécessaire de procéder à nouveau à l'élection des membres de la CAO considérant que Freddy RIFFAUD en sa qualité de Président du CCAS est membre de droit,

Considérant la démission individuelle et volontaire de l'ensemble des membres élus le 8 juillet dernier,

Considérant qu'il est nécessaire qu'une nouvelle liste soit déposée,

La liste déposée pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres est composée de :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre MALLARD	Janie SEILLIER
Jean-Yves BRICARD	Rosie HERBRETEAU
Régine NICOLEAU	Frédéric GONNORD
Maryvonne VERDEAU	Caroline BARRETEAU
Marie-Josèphe POISSONNEAU	Virginie RONDEAU

Il est procédé à l'élection de la Commission d'appel d'offres.

- Nombre de votants : ..... 9
- Nombre de suffrages exprimés : ..... 9
- Nombre de suffrages obtenus par la liste candidate : ..... 9

**Au vu des résultats, sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration arrêtent la liste des membres qui composeront la Commission d'Appel d'Offres comme suit :**

Titulaires	Suppléants
<b>Jean-Pierre MALLARD</b>	<b>Janie SEILLIER</b>
<b>Jean-Yves BRICARD</b>	<b>Rosie HERBRETEAU</b>
<b>Régine NICOLEAU</b>	<b>Frédéric GONNORD</b>
<b>Maryvonne VERDEAU</b>	<b>Caroline BARRETEAU</b>
<b>Marie-Josèphe POISSONNEAU</b>	<b>Virginie RONDEAU</b>

## **2. Modification de la convention de groupement de commandes pour la location et l'entretien d'articles textiles des EHPAD de Vendée – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite**

Monsieur le Vice-Président présente les modifications apportées à la convention de groupement de commandes regroupant plusieurs structures pour personnes âgées du département de la Vendée pour coordonner et optimiser les achats de « location – entretien d'articles textiles ».

En effet, cette convention a été réalisée à la création du groupement de commande en 2010, l'organisation et les besoins de l'accord-cadre ont évolué et il est nécessaire de modifier la convention en conséquence.

La version modifiée doit être signée, le cas échéant après le vote du conseil d'administration de chaque structure, avant la fin de l'accord cadre en cours mais ne sera effective qu'au renouvellement de l'accord-cadre avec la signature d'une version consolidée.

L'établissement coordonnateur est l'EHPAD « RESIDENCE Yves COUGNAUD », géré par le CCAS du Poiré sur Vie.

**Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent les modifications à la convention de groupement de commandes relative à l'achat de prestations de location – entretien d'articles textiles et autorisent Monsieur le Vice-Président à la signer.**

### **3. Vote du forfait Global Soins – DM 2 – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite**

Monsieur le Vice-Président informe :

Vu la délibération n° 021/2020 du 5 mars, concernant le vote de l'EPRD de l'EHPAD Multisite d'EeB.

Vu la décision tarifaire n° 89 portant fixation du forfait global de soins 2020, de l'ARS des Pays de Loire.

Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux ajustements, ci-après, du budget de l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage pour appliquer les décisions de l'ARS Pays de Loire :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

INTITULE DES COMPTES	RECETTES		DEPENSES	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Hébergement permanent des résidents	735111	22 911,47 €		
Autres financements complémentaires	7351128	160 020,00 €		
Rémunération principale (Personnel titulaire stagiaire)			64111	85 000,00 €
Rémunération principale (Personnel de remplacement)			64151	97 931,47 €
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>182 931,47</b>		<b>182 931,47</b>

**Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent les modifications ci-dessus.**

#### 4. Annulation de la Délibération n°DEL042CCAS080720 du 08/07/2020 – Budget Annexe CCAS d’Essarts en Bocage – EHPAD Multisite

Par délibération du 8 juillet 2020, le Conseil d’administration approuvait l’affectation des résultats d’investissement 2019 par une décision modificative n°1.

Avec la mise en place de l’EPRD, la notion de résultat d’investissement disparaît.

En effet, le résultat d’investissement, au sens classique du terme (titres - mandats d’investissement), n’a plus de sens dans la mesure où l’exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d’équilibre globale de l’EPRD.

**Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, décident de retirer la délibération n° DEL042CCS080720 du 8 juillet 2020.**

#### 5. Mise à jour du Tableau des Effectifs – Budget Annexe CCAS d’Essarts en Bocage – EHPAD Multisite

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil d’administration de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

*Résidence Saint Vincent de Paul*

- Vacance d’un poste d’agent social (en cuisine – services généraux) à 3H30.

DIRECTION ADMINISTRATION							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP
							5,50
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>							
Attaché principal	SVP	A	1	1	0	35	35
Rédacteur principal 1ère classe	SVP	B	1	1	0	35	35
Adjoint administratif principal 1ère classe	SVP	C	2	2	0	35	70
Adjoint administratif principal 2ème classe	SA	C	1	1	0	17,5	17,5
Infirmière en soins généraux hors classe	SA	A	1	1	0	17,5	17,5
Infirmière en soins généraux hors classe	SVP	A	1	1	0	17,5	17,5

CUISINE - SERVICES GENERAUX							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP
							8,84
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>							
Adjoint technique principal 2ème classe	SVP	C	3	3	0	35	105
Agent social principal 1ère classe	SVP	C	1	1	0	31,5	31,5
Agent social	SVP	C	1	0	1	3,5	3,5
Agent social	SVP	C	1	0	1	18,9	18,9
Agent social	SA	C	1	1	0	31,5	31,5
Agent social principal 1ère classe	SA	C	1	1	0	31,5	31,5
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	1	0	17,5	17,5
Sté restauration	SVP/SA						70

ANIMATION SERVICE SOCIAL								
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP	
							1,80	
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>								
Adjoint d'animation	SVP	C	1	1	0	35	35	
Adjoint d'animation	SA	C	1	1	0	28	28	
ASH								
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP	
							27,91	
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>								
Agent social principal 2ème classe lingerie	SVP	C	1	1	0	20	20	
Agent social principal 2ème classe lingerie	SVP	C	1	1	0	35	35	
Agent social lingerie	SVP	C	1	1	0	17,5	17,5	
Agent social roulante	SVP	C	3	3	0	31,5	94,5	
Agent social principal 2ème classe de nuit	SVP	C	2	2	0	35	70	
Agent social principal 2ème classe	SVP	C	4	4	0	31,5	126	
Agent social	SVP	C	1	1	0	17,5	17,5	
Agent social	SVP	C	1	0	1	17,5	17,5	
Agent social principal 1ère classe	SVP	C	1	1	0	35	35	
Agent social principal 2ème classe	SVP	C	4	4	0	35	140	
Agent social	SVP	C	1	0	1	0,36	0,36	
Agent social roulante	SA	C	1	1	0	31,5	31,5	
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	1	0	28	28	
Agent social de nuit	SA	C	1	0	1	35	35	
Agent social de nuit	SA	C	1	0	1	35	35	
Agent social	SA	C	1	1	0	31,5	31,5	
Agent social principal 2ème classe	SA	C	5	5	0	31,5	157,5	
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	1	0	28	28	
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	1	0	28	28	
<b>CONGES PAYES</b>							15,05	15,05
Blanchisserie						14,11	14,11	

PSYCHOLOGUE							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP
							0,50
<b>PERSONNEL NON-TITULAIRE</b>							
Psychologue Art. 3-3 2° Loi 26/01/84	SVP	A	1	1	0	17,5	17,5

AIDE SOIGNANTE - AMP							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE	ETP
						TRAVAIL HEBDO.	32,01
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>							
Auxiliaire de soins principal 2ème classe nuit	SVP	C	1	1	0	35	35
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe nuit	SVP	C	1	1	0	35	35
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SVP	C	7	7	0	31,5	220,5
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SVP	C	3	3	0	35	105
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SVP	C	3	2	1	35	105
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SVP	C	4	4	0	31,5	126
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe Roulante	SVP	C	1	1	0	31,5	31,5
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SVP	C	1	0	1	1,75	1,75
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe nuit	SA	C	1	0	1	35	35
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe nuit	SA	C	1	1	0	35	35
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SA	C	5	5	0	35	175
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SA	C	2	2	0	31,5	63
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SA	C	1	1	0	35	35
Auxiliaire de soins principal 2ème classe Roulante	SA	C	1	1	0	31,5	31,5
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe roulante jour/nuit	SA	C	1	0	1	31,5	31,5
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SA	C	1	0	1	28	28
<b>CONGES PAYES</b>						26,6	26,6

INFIRMIERE							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE	ETP
						TRAVAIL HEBDO.	6,66
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>							
Infirmière en soins généraux classe supérieure	SVP	A	2	2	0	35	70
Infirmière en soins généraux classe normale	SVP	A	2	2	0	35	70
Infirmière en soins généraux hors classe	SA	A	1	1	0	35	35
Infirmière en soins généraux hors classe	SA	A	1	1	0	17,5	17,5
Infirmière de classe normale	SA	B	1	1	0	35	35
<b>CONGES PAYES</b>						5,6	5,6

IDE REFERENT							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE	ETP
						TRAVAIL HEBDO.	1,00
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>							
Infirmière en soins généraux hors classe	SA	A	1	1	0	17,5	17,5
Infirmière en soins généraux hors classe	SVP	A	1	1	0	17,5	17,5

MEDECIN							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE	ETP
						TRAVAIL HEBDO.	0,30
<b>PERSONNEL NON-TITULAIRE</b>							
Médecin coordonnateur Convention	SVP	HORS	1	0	1	0,3	10,5

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- valident la modification du Tableau des Effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, tel que présenté ci-dessus.

## **6. Mise à jour du Tableau des Effectifs – Budget Annexe CCAS d’Essarts en Bocage – Services Extérieurs**

Le développement du service de portage de repas à domicile et l’affectation analytique des agents entre les services de l’EHPAD Multisite d’Essarts en Bocage et les Services Extérieurs conduit le CCAS à modifier le tableau des effectifs ainsi :

- Création d’un poste d’agent social à 22H00, en cuisine pour le portage de repas.

**Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, approuvent la modification du tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, tel que présenté ci-dessous :**

SERVICES EXTERIEURS							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO	ETP
							0,92
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE</b>							
agent social	SA	C	1	0	1	10	10,00
agent social	SVP	C	1	0	1	22	22,00
agent social	SVP	C	1	0	1	0,05	0,05

## **7. Prochaines Réunions**

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil d’Administration des prochaines réunions ci-dessous :

- Comité Technique CCAS d’Essarts en Bocage : le 1<sup>er</sup> Octobre 2020 à 18H00,
- Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail CCAS d’Essarts en Bocage : le 1<sup>er</sup> Octobre 2020 à 19H00.

## **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

### **DÉCISION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 9 JUILLET 2020**

#### **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

L’an deux mille vingt, le neuf juillet

**Le Président du CCAS d’ESSARTS EN BOCAGE,**

*Vu l’article L 123-5 du Code de l’Action Sociale et des Familles,*

*Vu le règlement intérieur d’attribution des aides sociales facultatives du CCAS d’Essarts en Bocage,*

*Vu la demande d’aide financière en date du 18 juin 2020 de M. XXXXX, domicilié à XXXXXX., afin de régulariser ses paiements à Total Direct Energie,*

*Vu les difficultés budgétaires rencontrées par Monsieur XXXXXXX, la procédure d’expulsion, le signalement insalubre de son logement, l’accompagnement budgétaire mis en place, la mesure de protection sollicitée au Juge des Tutelles,*

*Vu l’avis favorable de la commission « Affaires Sociales, Santé et Handicap » d’Essarts en Bocage, en date du 25 juin 2020,*

**Le Président du CCAS décide d'accorder une aide financière de 162.56 € à Total Direct Energie concernant la régularisation d'électricité de mai 2020 et le paiement d'une mensualité de juin 2020.**

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts en Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Monsieur le Président en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

#### **DÉCISION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 30 JUILLET 2020**

##### **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

L'an deux mille vingt, le trente juillet,

**Le Président du CCAS d'ESSARTS EN BOCAGE,**

*Vu l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

*Vu le règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS d'Essarts en Bocage,*

*Vu la demande d'aide financière en date du 23 juillet 2020 de M. XXXX, domicilié à XXXXXX, afin de régulariser l'arriéré de paiement des factures de réparation du scooter,*

*Vu les difficultés financières rencontrées par Monsieur XXXX,*

*Vu la sollicitation d'une MASP2 (mesure d'accompagnement social personnalisée) de Monsieur XXXX, pour travailler sur sa gestion financière et administrative,*

**Le Président du CCAS décide d'accorder une aide financière de 200 € à S'AR MOTOS concernant la l'arriéré d'un paiement facture d'octobre 2019**

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts en Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Monsieur le Président en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

**Jean-Pierre MALLARD**

**Vice-Président du CCAS  
Président de Séance**